

Séance du 27 septembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-sept septembre, à vingt-heure trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle de la mairie, sous la présidence de : M. Michel COUTELLE Maire. Etaient présents : Mmes et Mrs : Jacky Bassereau, José Albesa, Catherine Beautemps-Joly, Mickaël Feuvrier, André Fournier, Solène Loyer, Anne Molard.

Absent excusé : Loïc Poupin.

Mme Loyer a été nommée secrétaire.

2019-09-d1

Vente du fourneau et de la hotte

Le conseil municipal a décidé de vendre la hotte et le fourneau de la salle Eugène Chauvelier à la commune de Saint Ouen en Champagne. Le prix de vente est de 1000€ pour le four et de 200 € pour la hotte.

Le conseil municipal autorise le Maire à émettre un titre d'un montant de 1200€ à l'ordre de la commune de Saint Ouen en Champagne.

2019-09-d2

Contrat de maintenance informatique

Le conseil municipal décide de reconduire auprès de la société Conty de Saint Pavace, le contrat de maintenance « Sécurité absolue » pour l'ordinateur de la Mairie, pour un montant de 242.85 € TTC.

2019-09-d3

Meuble sonorisation de la salle communale

Le choix de la solution meuble ou rack sur roulette pour le matériel de sonorisation de la salle est reporté, un autre devis sera demandé.

2019-09-d4

Facturation du compte prorata construction de salle

L'entreprise LANDRON SAS est chargée de répartir les frais divers de construction de la salle auprès des autres entreprises. Le conseil municipal autorise le Maire à émettre un titre de 1360.95 € à l'ordre de l'entreprise Landron correspondant aux fournitures diverses consommées par les entreprises lors de la construction de la nouvelle salle.

2019-09-d5

Heures complémentaires pour le poste d'adjointe administrative

L'adjointe administrative a réalisé dans le cadre de la construction de la nouvelle salle, 40 heures complémentaires depuis le 1^{er} janvier 2019. Le conseil municipal décide de régler, un total de 40 heures complémentaires qui seront réglées comme suit : 14h au mois d'octobre, 13h au mois de novembre et 13h au mois de décembre 2019.

2019-09-d6

Heures complémentaires pour le poste d'adjointe technique

L'adjointe technique en charge du ménage des bâtiments communaux, effectue des heures complémentaires pour l'entretien de la nouvelle salle communale. Le conseil municipal donne pouvoir au Maire de régler chaque mois à l'agent chargée de l'entretien des bâtiments les heures complémentaires réalisées en fonction des besoins.

2019-09-d7

Devis géomètre pour l'achat d'une bande de terrain devant la salle

Le conseil municipal accepte le devis du cabinet Guillerminet d'un montant de 768.00€ TTC pour le bornage du terrain en vue de l'achat à Monsieur et Madame Derré d'une bande de terrain devant la nouvelle salle.

Demande d'aide pour impayé d'énergie

Monsieur le Maire présente une demande d'aide pour impayé d'énergie adressée au Conseil Municipal par le service solidarité du Département. Après étude du dossier, présenté par le service solidarité du Département, en date du 15 juillet 2019, le conseil municipal décide d'attribuer à la famille une aide d'un montant de 200 €. Cette participation financière est destinée à la prise en charge d'une partie de la facture EDF concernant la consommation d'électricité et sera versée directement à EDF.

2019-09-d9

Déclaration d'intention d'Aliéner

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu de Maître Hélène LEPRINCE VERON notaire à Loué une déclaration d'intention d'aliéner pour le bâtiment situé 9 place Saint Gilles, parcelles n° B 452.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption, sur le bien ci-dessus référencé.

2019-09-d10

Décision modificative n°2 (budget commune)

Le conseil municipal décide d'apporter les modifications suivantes au budget primitif 2019

Fonctionnement Dépenses			Fonctionnement Recettes		
6615	Intérêts comptes courants	+ 90	74834	Etat compensation TF	+ 90

2019-09-d11

Choix des luminaires pour la terrasse de la salle

Le conseil municipal demande s'il est possible de remplacer les luminaires à l'arrière de la salle par des projecteurs et de réinstaller les luminaires sur la terrasse.

2019-09-d12

Achat d'une armoire ménage

Le conseil municipal décide d'imputer en investissement au compte 2184 opération 31 le montant de la facture Brico Dépôt d'un montant de 103.80 € pour l'achat d'une armoire de stockage des produits ménagers à la nouvelle salle.

2019-09-d13

Vérification des extincteurs

Le conseil municipal retient la proposition de la société TECC de Sainte Jamme sur Sarthe pour la révision et le contrôle des extincteurs selon la proposition du 10 juillet 2019, et autorise le Maire à signer un contrat de maintenance avec la société TECC.

2019-09-d14

Location de salle

Le Conseil municipal apporte les précisions suivantes pour le règlement de la location de la salle : des arrhes correspondant à un montant de 30% de la location seront demandées lors de la signature du contrat, le solde du montant de la location devra être réglé avant la location.

Les avis de sommes à payer seront adressés au locataire par le trésor public.

2019-09-d15

Règlement de la location de salle

Monsieur le Maire présente le projet de règlement de la salle communale

Le conseil valide le règlement après suppression de la ligne : « Il est interdit d'utiliser des clous, des punaises sur les murs. » et après ajout de la ligne : « En cas de dégradations le montant des travaux de réparation sera facturé au locataire ».

Questions diverses

Chemin rural n°44

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal de la lettre de Monsieur le Maire de Neuville en Charnie qui demande l'annulation de la délibération concernant la vente du chemin rural n°44.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a interrogé la préfecture sur ce dossier, de vente du chemin rural n°44 et d'achat d'une bande de terrain en vue de la création d'un nouveau chemin.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal son avis sur la poursuite de cette opération.

Le Conseil Municipal décide de poursuivre le projet, donc de soumettre à enquête publique la vente du Chemin rural n°44 comme prévu dans la délibération du 26 avril 2019.

Lettre du Président de l'ACSCEC (Association Culturelle pour la Sauvegarde de la Chapelle d'Etival en Charnie)

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal de la lettre ouverte adressée par Monsieur Grégoire, Président de l'ACSCEC au Préfet de la Sarthe, au Président du Conseil Départemental de la Sarthe, à la Présidente et au Vice-Président de la commission culture du Conseil Régional, à la députée de la 4^{ème} circonscription de la Sarthe, au Président de la communauté de communes Loué Brûlon Noyen, aux conseillers départementaux du canton de Loué, au Maire de Chemiré en Charnie, au Conseil Municipal de Chemiré en Charnie, au chef de service de l'UDAP Sarthe.

Ce courrier concerne l'accès à la Chapelle d'Etival en Charnie et le droit de passage.

Il est proposé de réunir le Président de l'ACSCEC, le propriétaire du terrain, Monsieur le Maire et des membres du conseil municipal, pour trouver une entente entre les parties.

La réunion aura lieu un samedi matin.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close

Vu pour affichage,
Le Maire